

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du vendredi 7 juillet 2023

Le vendredi 7 juillet 2023 à 18h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de PLOURIN, se sont réunis à la Mairie.

Tous les Conseillers sont présents à l'exception de Madame Marie-Odile COURAND qui a donné pouvoir à Christian RIOU, Mallory LAMOUR qui a donné pouvoir à Marie-Christine LAINEZ, Vanessa MOENNER qui a donné pouvoir à Sébastien LEAUSTIC et Delphine PLUCHON excusée.

Secrétaire de séance : Catherine LEJEUNE.

Le compte-rendu de la réunion du 14 avril 2023 est approuvé à l'unanimité.

AFFAIRES BUDGÉTAIRES :

Monsieur Arnaud SANJOSE, Conseiller Délégué aux Finances présente une Décision Modificative consistant à annuler un titre de 4 320€ pour une recette qui ne sera pas réalisée et pour laquelle la Mairie avait émis un titre de recette. Cette opération induit une diminution du virement prévisionnel à l'investissement escompté au budget 2023 du même montant. Accord unanime

Monsieur Arnaud SANJOSE, Conseiller Délégué aux Finances présente une Décision Modificative consistant à diminuer au compte 65 et d'augmenter le compte 605 pour la somme de 5000,00€ sur le budget KRUGELL. Accord unanime

Vote des subventions :

Monsieur le Maire présente le tableau des subventions vu lors de la Commission des Finances.

Les Conseillers et Monsieur le Maire membres de certaines associations (Petite Reine Plourinois, Tenzoriou Plourin, etc.) sortent lors du vote de la subvention aux associations auxquelles ils sont adhérents. Accord unanime pour adopter le tableau vu en Commission des Finances.

Affaires immobilières :

Monsieur le Maire présente le document d'arpentage établi lors de la vente de la propriété GAC dont une partie a été vendue à Monsieur PEREIRA et l'autre à la commune, qu'il convient de régulariser les limites de propriété. Un accord est intervenu pour que ces parcelles cadastrées YA 420 a d'une contenance de 68 ares, YA c de 61 ares soient cédées gratuitement à la commune. Accord unanime pour autoriser Monsieur Le Maire à effectuer les démarches liées à cette transaction.

Acquisition d'une parcelle près du bac de rétention au bas du lotissement de Pen-Ar-Pont : lors de la création du lotissement de Park Kreiz a été autorisé un agrandissement du bassin de régulation d'écoulement des eaux de pluie dans le bac construit lors de la construction du lotissement de Pen-Ar-Pont. L'acquisition d'une parcelle de la prairie attenante à ce bassin permettrait de créer une liaison piétonne pour aller vers le terrain de sports et vers Keryar. Il est proposé d'acquérir cette parcelle cadastrée YA 588p d'une contenance de 23a13ca au prix de 0,30 €/m² auprès des consorts GELEBART (même prix d'acquisition par eux en 2022 auprès des consorts COROLLEUR) soit : 693,90 €. Monsieur Patrick GELEBART quitte la salle. Accord unanime des Conseillers présents.

Vente d'une portion de route donnant accès à la propriété de Madame LE BRIS à Kerdusval :

Suite à la demande d'acquisition d'une partie de la route d'accès à la propriété ci-dessus désignée afin de limiter les intrusions de véhicules qui viennent tourner dans la cour et permettre à la propriétaire de poser une barrière au bout du chemin, une large discussion s'engage pour définir l'endroit exact de la partie rétrocédée. Un vote (8 pour) décide que la cession concernera la partie comprise entre la cour actuelle et la fourche constituée par le croisement des 2 chemins. S'agissant d'une route cette cession se fera au prix de 4€/m² et les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de l'acquéreur.

Demande de subvention « plan 5 000 terrains de sports » Pour remplacement des projecteurs du stade. Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de ce plan, la Commune peut solliciter une subvention auprès de l'ANS (Agence Nationale du Sport) pour participer au financement de cet investissement. Accord unanime pour solliciter une subvention.

Demande de subvention pour acquisition d'un logiciel pour la bibliothèque : Accord unanime pour solliciter une subvention pour l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de la bibliothèque.

Suite aux aménagements d'un coin cuisine dans la salle **ENEZEN, il est proposé de fixer un tarif location** de cette salle pour les événements familiaux en particulier. Un règlement intérieur sera également mis en place. Accord unanime pour fixer un tarif unique de 250€/jour et la caution à 300€ et les mêmes conditions que pour les autres salles en cas de réservation annulée.

Suite à l'attribution du nouveau marché de **restauration scolaire** à l'entreprise CONVIVIO et compte tenu que le Conseil n'a pas augmenté les tarifs de la restauration scolaire depuis 2013, soit plus de 10 ans, Monsieur le Maire propose de majorer les tarifs et de fixer les prix de la cantine à 3,70€/enfant pour le premier et second enfant, 3,30€ pour le 3ème et plus enfant de la même fratrie scolarisés à Plourin, 1€ pour les enfants dont le quotient familial est inférieur à 650, et le repas adulte à 5€. Majoration d'1 € pour les repas non réservés selon le règlement intérieur de la cantine.

Tarifs garderie péri-scolaire 2023/2024 : garderie avec goûter pour le 1ère demi-heure : 2€ (1^{er} enfant), 1,90€ pour le 2ème enfant, 1,80€ pour le 3ème enfant.

Goûter ou petit-déjeuner seul : 0,90€

Accord unanime.

Travaux à la Chapelle Sainte-Anne : Monsieur le Maire rappelle que la charpente de la chapelle Sainte-Anne est en très mauvais état et menace de s'écrouler à tel point qu'il a fallu étayer de l'intérieur pour sécuriser la toiture. Des devis ont été demandés et il propose que soient retenues pour ces travaux : couverture : Entreprise MABIRE : 6 484,85 € HT - charpente : Vincent BEGOC, Ploudalmézeau : 12 700,70 € HT et maçonnerie : SALAUN devis de 18 774,50 € HT à réajuster suite à réunion de chantier prévue le 12 juillet. Accord unanime.

Remplacement de la chaudière Fuel aux logements locatifs par une chaudière à pellets. Monsieur le Maire rappelle que la Commune s'est fixée l'objectif de supprimer toutes les chaudières à énergie fossile d'ici la fin du mandat de 2026. Ainsi, les chaudières fuel de l'école ont été remplacées par des chaudières à pellets qui donnent entière satisfaction. De même en 2022, la chaudière gaz du cyberespace a été remplacée par une pompe à chaleur. La chaudière gaz propane de la Mairie vient d'être remplacée par une pompe à chaleur la semaine dernière comme prévu lors du budget. Pour les autres bâtiments – logements locatifs, salle Kan-Lévenez, bâtiment du Foyer des Jeunes -, un dossier DETR et DSIL a été adressé à la Préfecture qui n'a pas été retenu. Concernant la chaufferie des logements communaux, compte tenu d'une non attribution de subvention qui viendrait amoindrir le coût

du remplacement de la chaudière fuel, le reste à charge de la Commune risquant d'être important, Monsieur le Maire propose de surseoir à la décision le temps d'étudier la possibilité d'autres financements et la répercussion possible de l'amortissement des améliorations thermiques sur le loyer des logements concernés, d'autant que certains loyers sont manifestement très inférieurs aux loyers pratiqués pour des logements similaires. Accord unanime pour reporter la décision du Conseil à la prochaine réunion.

TRAVAUX d'aménagements devant le CEDAXE et rue de Kergroadès : Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet a déjà été présenté et qu'il a été également annexé au Keleier de façon à ce que tout le monde en soit informé. L'appel d'offres est en cours et les réponses des entreprises sont attendues d'ici quelques jours.

Avis sur le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour la CCPI : Monsieur le Maire fait part de ses observations de la Chambre Régionale des Comptes. Celles-ci sont mineures et ne remettent pas en cause la gestion de la communauté, le respect des procédures, etc... Le Conseil prend acte de ces observations.

Convention avec Eau du Ponant pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie : Accord unanime pour reconduire la convention pour la surveillance et l'entretien de la défense extérieure contre l'incendie avec la SPL Eau du Ponant.

Projet de convention entre les communes partenaires pour participation au financement du poste de Conseiller Numérique : Monsieur le Maire présente le projet de convention afin d'établir la participation financière du Conseiller Numérique qui concerne 7 communes. En effet, suite au changement de conseiller numérique et de la prolongation de la contractualisation avec l'État qui a modifié à la baisse sa participation financière au coût du poste, il convient de proposer aux communes partenaires une nouvelle convention sur 3 ans. Compte tenu du rattachement du poste au cyberspace de Plourin et du temps de présence beaucoup plus important sur la commune que dans les autres communes, Monsieur le Maire propose que les coûts du poste, déduction faite de l'aide de l'État, y compris les frais annexes (abonnement téléphonique, indemnités kilométriques, matériel informatique) soient divisés en 8 parts (au lieu de 7) et que Plourin prenne à sa charge 2/8ème. Ainsi, pour PLOURIN, le prévisionnel restant à charge serait de 3 624€ pour la première année, 5 114 pour la seconde et 5 361€ pour la 3ème année. Pour les autres communes, ce serait respectivement : 1 812€, 2 557€ et 2 681€.

Accord unanime pour proposer aux communes partenaires cette convention et son annexe financière.

Autorisation de contracter une ligne de trésorerie pour préfinancer les travaux de viabilisation du lotissement Park-Kreiz : Compte tenu de l'avance de trésorerie nécessaire pour financer les travaux de viabilisation du lotissement de Park-Kreiz et dans l'attente de percevoir les prix de vente des terrains déjà réservés, Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à solliciter auprès des établissements bancaires une ligne de trésorerie d'un montant compris entre 200 000€ et 300 000 €. Accord unanime.

CCPI : Monsieur Arnaud SANJOSE informe l'assemblée que la **commission d'évaluation des charges transférées** s'est réunie et a présenté le calcul des charges transférées entre les Communes et la Communauté des Communes du Pays d'Iroise à l'occasion de la prise de compétence de certaines activités précédemment exercées par la commune et faites par la suite par la communauté. Avis favorable du Conseil Municipal.

Affaires diverses : Fixation de la participation des communes extérieures aux **frais de scolarisation** de leurs ressortissants : proposition de 830€ pour l'année en cours : Accord unanime

Tarif de la TLPE pour 2024 : Accord pour adopter le tarif de 17,70€ pour la Taxe Locale de la Publicité Extérieure. Accord unanime.

Désignation d'un **référént Atlas de la Biodiversité** : Madame Marie-Christine en tant que titulaire et Madame Mallory LAMOUR en tant que suppléante

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h30.